

OBJET DU MARCHE :

ACQUISITION, LIVRAISON ET INSTALLATION D'UNE DESSACHEUSE POUR LES THERMES

MARCHE DE FOURNITURE

CONTRAT VALANT ACTE D'ENGAGEMENT (AE) ET CAHIER DES CLAUSES ADMINISTRATIVES PARTICULIERES (CCAP)

Collectivité territoriale contractante :

**COMMUNE DE BAGNERES DE LUCHON
23, ALLEES D'ETIGNY
31 110 BAGNERES DE LUCHON
Exploitant : les Thermes de Luchon
Cours des Quinconces
31 110 Bagnères de Luchon**

**Cadre réservé à la mention
« EXEMPLAIRE UNIQUE en vue de la
CESSION ou du nantissement de
créance »**

Marché passé suivant une procédure adaptée

**Vu l'ordonnance n°2015-89 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics
Vu le décret d'application n°206-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics
Document comportant 10 pages numérotées de 1 à 10.**

Considérant les mesures de publicité et de mise en concurrence adaptés mises en œuvre en fonction du montant et des caractéristiques du marché.

UN MARCHÉ EST PASSÉ ENTRE :

Commune de BAGNERES DE LUCHON

23, Allées d'Etigny

31110 BAGNERES DE LUCHON

Tel : 05.61.94.68.68 / Fax : 05.61.94.68.77

Exploitant : les Thermes de Bagnères de Luchon

Cours des Quinconces – 31 110 Bagnères de Luchon

Nom, prénom, qualité du signataire du marché :

Monsieur le Maire, Président de la Régie des Thermes, Louis FERRE ou son représentant,

ET

Nom, prénom, qualité et adresse professionnelle du signataire :

M

- agissant pour mon propre compte ¹
 agissant pour le compte de la société ²

.....
.....
.....

Compte à créditer

La Commune se libérera des sommes dues pour chaque facture, par virement administratif effectué sur le compte indiqué sur le RIB.

Agrafer un R.I.B ci-dessous :

1 Cocher la case correspondante à votre situation
2 Indiquer le nom, l'adresse, le numéro SIREN, Registre du commerce, numéro et ville d'enregistrement ou répertoire des métiers

Article 1. **Engagement du candidat**

Le titulaire s'engage, sans réserve, conformément aux conditions, clauses et prescriptions imposées par le présent marché, à exécuter les prestations qui le concernent, dans les conditions ci-après définies.

Article 2. **Objet du marché**

Le présent marché a pour objet l'acquisition, la livraison et l'installation d'une déssacheuse pour les Thermes.

L'équipement est destiné à séparer les gazes de la boue du déchet d'illutation.

Après traitement, les gazes sont récupérées dans un chariot et la boue transférée si possible jusqu'à 3 malaxeurs à proximité.

La déssacheuse doit pouvoir traiter 10 tonnes/ jour de boue thermale (base 2000 curistes/jour).

Le mémoire technique de l'entreprise candidate devra respecter les contraintes suivantes :

Concernant la déssacheuse : il est attendu dans l'offre de l'entreprise les éléments suivants :

La description de la machine la plus détaillée possible et son principe de fonctionnement.

Les matériaux de fabrication, les besoins énergétiques et fluides nécessaires.

La machine doit être installée à proximité des cabines de soins, ainsi il est demandé que son fonctionnement soit silencieux.

Pièces devant être impérativement fournies avec la proposition :

- Certificat de conformité pour la sécurité du personnel de service, établi par un organisme agréé.
- Marque des appareils intégrés, motoréducteurs, vannes, pompes....

Réseau hydraulique :

La boue séparée des gazes est reprise par une pompe pour être transférée à 3 malaxeurs.

L'installation doit permettre de sélectionner le malaxeur à remplir.

Il est demandé au candidat de se rendre sur site pour voir l'implantation de la machine et d'établir une proposition de réseau hydraulique.

Réseau hydraulique :

Fournir avec la proposition de dessin du réseau hydraulique, le type de vannes prévu, leur technologie en accord avec l'abrasivité de la boue et le caractère oxydant de l'eau thermale.

Fournir la nature et le diamètre du réseau hydraulique.

Pompe à boue :

La technologie de la pompe à boue reste au choix du candidat. La fabrication de la pompe doit être en accord avec l'abrasivité de la boue et le caractère oxydant de l'eau thermale.

Il est demandé une pompe avec la performance suivante : pression de refoulement 12 bars.

L'entreprise devra également décrire les protections mises en place contre la surpression et la marche à sec ;

Electricité :

Fournir le schéma électrique de l'armoire électrique.

L'alimentation électrique est à la charge des thermes, transmettre la puissance électrique nécessaire.

Installation sur site :

L'installation sur site est à la charge de l'entreprise. Décrire le délai d'installation et les moyens humains mis en œuvre.

Garantie :

Il est demandé une garantie pièces de 2 ans et main d'œuvre de 1 an.

Durée du marché : 3 mois.

Le présent marché prend effet à compter de la date de notification correspondant à la date de réception dudit marché par le titulaire.

Concernant la sous-traitance, le titulaire est habilité à sous-traiter l'exécution de certaines parties de son marché, provoquant obligatoirement le paiement direct de celui-ci pour des prestations supérieures à 600 € TTC.

L'entreprise sous-traitante devra obligatoirement être acceptée et ses conditions de paiement agréées par le pouvoir adjudicateur.

Pour chaque sous-traitant, le titulaire joint devra présenter :

- Une attestation sur l'honneur par laquelle il confirme qu'il ne tombe pas sous le coup des interdictions mentionnées aux 1° et a et c du 4° de l'article 45 de l'ordonnance du 23 juillet 2015.
- Les documents et renseignements aux fins de vérification de l'aptitude à exercer l'activité professionnelle, de la capacité économique et financière et des capacités techniques et professionnelles du candidat conformément à l'article 44 de l'ordonnance du 23 juillet 2015.

Article 3. **Allotissement**

La présente consultation fait l'objet d'un lot unique conformément aux dispositions de l'article 12 du décret N°2016-360 du 25 mars 2016.

Article 4. **Durée du marché**

La durée du marché est fixée en tenant compte de la nature des prestations, il est prévu une durée de marché maximale de 3 mois. Aucune reconduction de marché n'est prévue.

Article 5. **Justificatif de la procédure**

La présente consultation est passée selon la **procédure adaptée (MAPA)**, en application de l'article 27 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016.

Article 6. **Prix du marché**

1. Contenu des prix

Les prix sont réputés comprendre toutes charges fiscales, parafiscales ou autres frappant obligatoirement les prestations, les frais afférents au conditionnement, au stockage, à l'emballage, à l'assurance et au transport jusqu'au lieu de livraison, ainsi que toutes les autres dépenses nécessaires à l'exécution des prestations, les marges pour risque et les marges bénéficiaires. (Article 10 du CCAG-FCS-19 janvier 2009).

Les prix comprennent également l'installation du matériel, la garantie ainsi que l'assistance technique.

2. Forme et révision des prix

Les prix sont forfaitaires et fermes pendant toute la durée d'exécution du marché. Les prix pourront être actualisés si un délai supérieur à trois mois s'écoule entre la date à laquelle le candidat a fixé son prix dans l'offre et la date de début d'exécution du marché.

Article 7. **Modalités de facturation et de règlement**

1. Modalités de facturation

Les paiements sont effectués, sur présentation d'une facture en un original, au compte ouvert au nom du titulaire. Elle comprendra outre les mentions légales :

- le nom et l'adresse du créancier,
- le numéro de compte bancaire ou postal tel que précisé ci-avant,
- les prestations exécutées avec le montant hors TVA de chacune d'elles,
- le montant total hors taxes,
- le taux et le montant de la TVA,
- le montant TTC,
- la date.

Les factures sont adressées à :

Thermes de Bagnères De Luchon
Service Finances
23, Allées d'Etigny
31 110 BAGNERES DE LUCHON

L'absence d'une des mentions obligatoires et plus particulièrement les références du marché peut entraîner le renvoi de la facture. Le montant à facturer tient compte le cas échéant des pénalités pour prestations mal ou non exécutées.

2. Modalités de règlement

Le paiement intervient dans un délai global de paiement de 30 jours à compter de la réception de la facture par virement sur le compte mentionné par le titulaire dans l'acte d'engagement.

Le règlement des prestations intervient suivant les règles de la dépense publique et dans les conditions prévues à l'article 11 du CCAG-FCS applicable aux marchés de fournitures.

Le taux des intérêts moratoires applicable en cas de dépassement du délai global de paiement légal sus indiqué est égal au taux d'intérêt de la principale facilité de refinancement appliquée par la Banque centrale européenne à son opération de refinancement principal la plus récente effectuée avant le premier jour de calendrier du semestre de l'année civile au cours duquel les intérêts moratoires ont commencé à courir, majoré de sept points.

Le délai global de paiement a pour point de départ :

- Pour la fourniture : la réception de la facture par La Mairie de Bagnères de Luchon

Article 8. Pièces constitutives du marché

Les pièces constitutives du marché sont les suivantes par ordre de priorité décroissante :

1. Pièces particulières

- Le présent marché valant acte d'engagement, cahier des clauses administratives particulières et cahier des clauses techniques particulières ;
- La proposition technique et financière ;
- Le planning prévisionnel.

2. Pièces générales

Le document applicable est le Cahier des Clauses Administratives Générales applicables aux marchés publics de fournitures et de services (FCS) approuvé par l'arrêté du 19 janvier 2009, en vigueur.

La pièce générale, bien que non jointe aux pièces constitutives du marché, est réputée connue du titulaire.

Les normes nationales et européennes, documents techniques unifiés susceptibles de régler la fabrication, la mise en place et l'utilisation du matériel fourni.

Article 9. Description des prestations souhaitées

Les prescriptions techniques sont détaillées dans le cahier des clauses techniques particulières.

Le marché consiste dans la fourniture, la livraison et l'installation d'une déssacheuse pour le compte des Thermes de Bagnères-de-Luchon.

Le montant estimé du marché est inférieur à 90 000 € HT.

Article 10. **Négociation**

La Commune se réserve la possibilité de négocier avec l'ensemble des entreprises dont la candidature est recevable. Elle pourra néanmoins attribuer le marché public sur la base des offres initiales sans qu'une négociation ne soit engagée.

Article 11. **La garantie**

La durée de garantie doit être proposée par le fournisseur.

Si durant la période de garantie, certaines avaries ou usures anormales apparaissent, le fournisseur serait tenu de remplacer, à ses frais, y compris les dépenses de main d'œuvre et de déplacement, les éléments défectueux et en cas de modifications nécessaires obtenir au préalable, l'agrément de l'autorité signataire du présent marché.

Le fournisseur du marché s'engage en cas de défaillance du matériel, à effectuer les réparations nécessaires dans un délai maximum de 24h00 à compter du lendemain du jour où le titulaire du marché aura été prévenu par téléphone.

En situation d'urgence, l'entreprise devra prévoir du matériel de remplacement à titre gratuit et ce durant la période de garantie.

Les fournitures, objet du présent marché, sont garanties contre tout vice de conception, de fabrication ou de défaut de matière, à compter du jour de la réception des fournitures, et ce pendant la période de garantie.

Délai de garantie proposé par l'entreprise:

	<u>Dessacheuse</u>
<u>Délai de garantie</u>	

Article 12. **Conditions d'exécution des prestations**

1. Délais de livraison

Le matériel devra être livré dans un délai de deux mois après réception de la notification.

Le délai de livraison étant un critère de jugement, sa durée doit être proposée par le fournisseur.

Délai de livraison du matériel :

	<u>Dessacheuse</u>
<u>Délai de livraison</u>	

2. Documents à produire

Lors de la livraison du matériel, le candidat retenu devra fournir les documents suivants :
 -la notice de mise en œuvre détaillée

Article 13. **Montant du marché**

Le titulaire s'engage, sans réserve, conformément aux conditions, clauses et prescriptions imposées par le présent marché, à exécuter les prestations objets du présent marché aux prix indiqués ci-dessous :

La rémunération du titulaire s'effectuera sous forme d'un forfait.

	Montant €HT	TVA (20 %)	Montant €TTC
Montant total			

Montant en toutes lettres :

.....

.....

Les prix du marché sont **fermes et actualisables.**

Le règlement sera effectué après réception du matériel prononcée en application des articles 11 et suivants du CCAG-FCS.

Article 14. **Avance**

Article 15. **Conditions de livraison**

La fourniture, objet du présent marché, doit être livrée, en ordre de marche le 16 avril 2018 aux Thermes de Bagnères de Luchon.

Les livraisons s'effectuent du lundi au vendredi de 8h00 à 12h00 et de 14h00 à 16h00.

Article 16. **Admission et vérification**

Les opérations de vérification sont effectuées au moment de la livraison de la fourniture conformément aux articles 22 et suivants du C.C.A.G.-F.C.S. Elles seront effectuées par Monsieur Pascal Boisse, responsable du service technique des Thermes de Bagnères de Luchon, joignable aux 06.82.19.51.50. L'admission se fera conformément aux conditions prévues à l'article 25 du C.C.A.G.-F.C.S.

Article 17. **Pénalités de retard**

Par dérogation à l'article 14 du CCAG-FCS, en cas de retard dans la livraison du matériel, il sera appliqué les pénalités suivantes :

- 100 € HT par jour calendaire de retard

Article 18. **Assurances**

Avant tout commencement d'exécution, le titulaire devra justifier qu'il est couvert par un contrat d'assurance tel que prévu par l'article 9 du CCAG-FCS.

Article 19. **Règlement des différends et des litiges**

Les éventuels différends ou litiges devront être consignés par écrits et seront réglés si possible à l'amiable entre le titulaire et la commune de Bagnères de Luchon. Les propositions de règlement du différend seront signées par les deux parties.

En cas de désaccord persistant, le litige serait porté devant le Tribunal Administratif de Toulouse.

Article 20. **Dérogations au CCAG FCS**

L'article 13 déroge à l'article 14 du CCAG-FCS – pénalités de retard

Fait en un seul original,

A, le

Le titulaire,

Ne rien compléter ci-dessous

Date du marché :/...../.....

N° du ou des LOT(s) :

Montant total : Euros HT

Est acceptée la présente offre pour valoir acte d'engagement,

Monsieur le Maire de la Commune de BAGNERES DE LUCHON,